

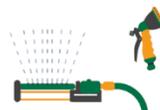
PETIT GUIDE POUR BIEN UTILISER L'EAU POTABLE

UTILISATION PRÉVUE	SANS PERMIS	AVEC PERMIS	À QUELLE HEURE?	QUAND?
Faire fondre la neige ou nettoyer une entrée de cour ou le pavage	Interdit en tout temps!			
Remplissage d'une piscine existante	✓		21 h à 23 h	Autorisé une fois par année, en début de saison, peu importe la journée.
Remplissage d'une nouvelle piscine		✓	En tout temps après l'installation	Autorisé par votre permis d'installation de piscine, peu importe la journée.
Régularisation du niveau d'eau d'une piscine existante	✓		21 h à 23 h	Tous les jours
Traitement particulier de pelouses existantes ou arrosage de nouvelles pelouses		✓	Sans interruption, le jour de la pose de la tourbe	Tous les jours, pour une période consécutive de 15 jours
Plantation de haies, d'arbres ou d'arbustes			Entre 21 h et 23 h, les 14 autres jours	

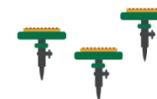
Arrosage manuel :



Arrosage mécanique :



Arrosage automatique :



Arrosage manuel des fleurs, potagers, plates-bandes et jardinières	✓		En tout temps	Tous les jours
Arrosage mécanique ou automatique des fleurs, potagers, arbres, arbustes et haies	✓		Entre 20 h et 6 h, sans excéder une période de 30 minutes	Tous les jours
Arrosage manuel et mécanique des pelouses	✓		Entre 21 h et 23 h	<u>Une fois par semaine, selon l'horaire suivant*</u> : Lundi : Les numéros civiques terminant par 1 ou 2 Mardi : Les numéros civiques terminant par 3 ou 4 Mercredi : Les numéros civiques terminant par 5 ou 6 Jeudi : Les numéros civiques terminant par 7 ou 8 Vendredi : Les numéros civiques terminant par 9 ou 0
Arrosage par système d'irrigation automatique des pelouses				
Lavage d'automobiles	✓		En tout temps	Tous les jours
Lavage des murs extérieurs de maison		✓	En tout temps	5 fois par année, peu importe la journée

Les permis peuvent être obtenus gratuitement en remplissant le formulaire disponible au ville.pontrouge.qc.ca/eau. La Ville de Pont-Rouge se réserve le droit de ne pas délivrer de permis ou d'en révoquer la validité en cas de pénurie d'eau.

*Dans le cas d'un immeuble possédant plusieurs adresses civiques, le numéro civique le plus petit déterminera la journée où l'arrosage est permis.